

Autopartage en entreprise : un choix gagnant

L'autopartage permet d'optimiser l'usage des véhicules des entreprises. Avec l'avantage de permettre le choix du bon véhicule pour la bonne destination. À la clé : des économies, surtout pour les parcs conséquents et un meilleur respect de l'environnement.



AUTOPARTAGE EN ENTREPRISE : UN CHO...

Entre l'apparition des Zones à Faibles Émissions (ZFE), la réduction de l'impact carbone pour les sociétés et le coût de l'énergie, l'autopartage est une solution qui tire son épingle du jeu. Le principe est de passer par une flotte qui s'adapte aux besoins de l'entreprise, en fonction des types de déplacements et ainsi optimiser l'usage des véhicules.

Daniel Vassallucci, président d'Optimum Automotive, nous donne quelques exemples : « *Il existe un autopartage vertueux dans l'entreprise. On peut avoir un pool de véhicules électriques pour aller en ville pour éviter de prendre un véhicule thermique. Et puis l'autopartage permet la mutualisation du parc. Plutôt que d'avoir un véhicule attribué, vous allez passer systématiquement par de la réservation.* »

Cette pratique permet ainsi de rationaliser le nombre de véhicules au sein d'une même entreprise. Des véhicules qui peuvent prendre n'importe quelle forme : vélos, utilitaires, trottinettes, poids lourds, etc.

Dans le cadre d'une mutualisation de véhicules, certaines technologies permettent un suivi de l'usage des voitures. Exemple avec l'armoire à clés de la société Keematic, présentée par son directeur commercial Olivier Couly : « *Quand le véhicule n'est pas utilisé, la clé est rangée dans une armoire. Chaque clé a une puce NFC qui va nous permettre de tracer son usage. Avec son smartphone, avec son PC, soit directement sur l'armoire, l'utilisateur va réserver une clé. Le système va alors choisir le véhicule le plus adéquat en termes de rejets CO2, de kilométrage, de motorisation...* »

Le gain peut être conséquent pour une entreprise. Un véhicule en autopartage peut en remplacer cinq à huit.

